BULLETIN MUNICIPAL

COMMUNE DE BUTTEAUX Arrondissement d'Avallon

Mairie Tel: 03.86.43.23.34 mairie-butteaux@wanadoo.fr

(Secrétariat le mardi de 10h à 11h et le vendredi de 17h à 18h)

Vous trouverez ci-après le compte rendu du Conseil Municipal du 13 Avril 2016

Nous vous souhaitons bonne lecture.

Tous les membres étaient présents

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2015

Michel Fourrey présente et détaille le compte administratif de l'année 2015

Il souligne la réalisation des projets votés par le Conseil Municipal et ajoute qu'ils ont été augmentés sensiblement grâce à l'obtention de subventions qui, elles, n'étaient pas prévues.

Les travaux de la maison Mourlon sont terminés et plusieurs membres du Conseil l'ont visité et ont apprécié la qualité de la rénovation. Suite à la décision de la commission d'attribution, le Maire a signé le bail de location et le logement est occupé depuis le 1^{er} avril.

Les travaux de réhabilitation de l'école maternelle de Butteaux ont également été réalisés complètement alors qu'ils étaient envisagés sur un échelonnement de deux à trois ans.

Le compte administratif présenté au Conseil Municipal se décompose comme suit

Libellés	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
	(En €)	(En €)	(En €)	(En €)
Résultats reportés	0.00	31 529.59	0.00	31 024.34
Opérations de l'exercice	67 533.64	71 615.67	216 855.34	242 551.20
TOTAUX	67 533.64	103 145.26	216 855.34	273 575.54
Résultats de clôture Reste à		35 611.62		56 720.20
réaliser	46 746.72	19 239.42	0	0
RESULTATS DEFINITIF		8 104.32		56 720.20

Le montant des restes à réaliser représente les sommes engagées et parfois réglées avant le vote du budget de l'année suivante et qui viennent impacter les résultats définitifs.

Le résultat de l'année 2015 est augmenté de la somme de 2 326.07 € correspondant au résultat positif du CCAS pour l'année 2015. Le compte administratif de ce budget a été voté, pour la dernière fois, le vendredi 8 avril. Les actions concernées, dépenses et recettes, seront reprises par le budget général.

Les résultats cumulés pour l'exercice 2015 sont de 56 720.20 + 8 104.32 + 2 326.07 = 67 150.59 €.

Le compte administratif de la commune pour l'année 2015 est voté à l'unanimité.

Vote du compte de gestion du Percepteur : Les chiffres du percepteur correspondent au centime près aux chiffres figurant dans les comptes de la commune, le compte de gestion du percepteur est voté également à l'unanimité

VOTE DES QUATRE TAXES 2016

Cette année encore, l'Etat poursuit la baisse des dotations aux collectivités locales.

De nouveaux transferts de charges viennent également augmenter les dépenses obligatoires : L'accessibilité aux handicapés des édifices publics, dont le coût prévisionnel de la mise en œuvre sera connu cette année.

La sécurisation des bâtiments publics (écoles, mairie) suite aux attentats perpétués dans la capitale.

Le maire évoque la perte de près de 6 000 € par rapport à l'année précédente et détaille les options possibles.

Rattraper la perte brute des dotations, soit une augmentation de plus de 7 % des taux.

Appliquer une hausse modérée de 1 à 2 %.

Geler les taux actuels tant que cela est possible.

Après débat, et au vu de la maîtrises des dépenses de fonctionnement et des résultats de l'exercice, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter la fiscalité pour l'année 2016 et de reconduire les taux précédents.

SUBVENTIONS COMMUNALES

Les subventions aux différentes associations ont été votées lors du dernier Conseil Municipal, mais une nouvelle demande nous est arrivée entre temps concernant la « Fondation du Patrimoine ».

Cette association nous offre la possibilité d'une aide logistique et financière pour les souscriptions que nous pourrions mettre en œuvre.

Le Conseil à l'unanimité accorde une subvention de 50 €

VOTE DU BUDGET 2016

Tenant compte des taxes et subventions votées précédemment, le budget est présenté au Conseil Municipal et se décompose comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	111 108.92	111 108.92
FONCTIONNEMENT	278 701.83	278 701.83
TOTAL	389 810.75	389 810.75

Les postes du budget de Fonctionnement sont détaillés.

Les projets de travaux du budget d'Investissement se décomposent comme suit :

- La sécurisation des abords de la salle des fêtes, la création d'un passage surélevé et de places de parking pour 24 000 €
- La sécurisation des accès des bâtiments publics, à savoir des écoles de La Chaussée et de Butteaux et de la mairie pour la somme de 12 000 €
- Le changement du cadran de l'horloge de La Chaussée
- La participation financière aux travaux de voirie engagés par Communauté de Communes pour 5 500 €.
- L'acquisition de divers matériels (tronçonneuse, lits pour l'école maternelle de Butteaux, destructeur de papiers etc.)
- Divers éléments de présentation pour les statues de l'église (éclairages, supports et cimaises) avec le concours financier du Foyer Rural

Ces budgets sont votés à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTIONS

La maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à demander des subventions aux différents organismes ciblés sur notre budget

Pour le dossier sécurisation des bâtiments communaux

- La DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) auprès de l'Etat à hauteur de 50 %.
- Le dispositif « Village de l'Yonne » auprès du Conseil Départemental à hauteur de 30%

Pour le dossier de sécurisation devant la salle des fêtes

- Le SIPL auprès de l'Etat à hauteur de 40 %
- Les amendes de police auprès du Conseil Départemental à hauteur de 40 %

Si celles-ci sont attribuées, le taux de subvention s'élèverait à 80 % des dépenses H.T ce qui est le maximum autorisé. De plus, le Maire signale qu'à partir de cette année, nous pourrons récupérer la TVA sur les dépenses de fonctionnement de voirie et sur celles engagées pour les bâtiments communaux (hors logements communaux).

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Circulation trop rapide rue de l'Armance à La Chaussée

La pose de radars pédagogiques pourrait être un axe de réflexion

Les bandes blanches seront à nouveau matérialisées dans les virages pour éviter que les véhicules ne se déportent.

Terrain de boules à La Chaussée

Le matériau de rénovation est livré et sera mis en œuvre par l'employé communal.

Contrôles des assainissements non collectifs

Cette action devrait commencer en Juin de cette année mais il semblerait que le planning prévisionnel ai pris du retard.

Travaux de peinture extérieurs

Martine Boucheron demande où en sont les travaux de peinture extérieurs qui devaient être confiés à l'employé communal. Le Maire lui indique, que celui-ci a été très occupé par les divers travaux d'entretien et de rénovation dans les bâtiments cet hiver et que la météo n'a pas été favorable. Toutefois la peinture a été approvisionnée et sera posée en alternance avec les travaux de tonte qui ont repris.

Renforcement de l'accotement face au cimetière

A la question posée sur la réalisation de ce projet, le Maire signale que les travaux doivent être exécutés à la fin de la semaine, ce qui a était fait depuis.

Regard effondré en haut de La Chaussée

G. VILLAIN signale le mauvais état d'un regard rue de l'Armance. Le renforcement sera effectué.

Route lézardée et légèrement effondrée rue Fausse Bilon

Ce désordre laisserait penser à une fuite d'eau ou bien à la présence d'une source. Des travaux seront entrepris dans le cadre du programme voirie 2016 de la Communauté de Communes. Lors de leur réalisation, nous devront être vigilants afin d'éviter une récidive déjà deux fois constatées.

Cloche de l'église

Dossier toujours en attente, elle ne sonne plus à la volée pour la préserver jusqu'à sa réparation ou son remplacement.

Un nouveau rendez-vous a été pris et nous sommes en attente du diagnostic.

Problème d'écoulement de la Salle Communale,

Martine Boucheron demande si ce dysfonctionnement a été traité. Thierry Fournier précise qu'il a vu le problème avec l'employé communal et y donnera une suite.

Martine Boucheron indique que <u>l'achat des fleurs pour ce printemps</u> ne sera effectué qu'au moment où l'employé communal sera prêt à planter, le stockage dans la grange communale leur étant préjudiciable.

CHENILLES PROCESSIONNAIRES





On assiste aujourd'hui à la prolifération de cet insecte plus habitué auparavant aux zones méridionales.

Du fait de leur dangerosité sur l'homme et sur les animaux, cette délocalisation n'est pas sans effet sur notre environnement.

Cet insecte est classé comme un nuisible redoutable car il possède un mode de défense particulièrement efficace, Pendant une période de danger ou de stress ils libèrent des milliers de poils urticants mesurant à peine quelques microns, comme de la poussière fine. Ces poils en suspension dans l'air ou portés par le vent n'auront aucun mal à atteindre les parties non couvertes des hommes et des animaux.

Munis de crochets, tels des harpons, ces poils s'accrochent très facilement au derme et libèrent en se brisant une substance urticante: la thaumatopéine. Ces poils sont très volatiles, car ils ont la taille d'une fine poussière. Ils peuvent être libérés lors du retrait des vêtements et se déposer sur votre peau.

Les animaux peuvent subir des lésions irréparables et l'homme de graves lésions

Il est demandé aux propriétaires d'arbres infestés de prendre toutes les mesures pour éviter une propagation (pièges, destructions, traitements.....), et pour le moins de signaler les endroits infectés en Mairie.





Nécroses observées sur la langue de chien

Relevé des compteurs d'eau

La consommation d'eau sera relevée Le 28 Avril à La Chaussée et le 29 Avril à Butteaux Pensez à rendre accessible et à nettoyer les abords de votre compteur